

Avis de consultation sur le projet de Règlement suivant :

**Règlement 1168-21 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble remplaçant et abrogeant le Règlement 1151-20 (111, 5<sup>e</sup> Rue)**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1168-21

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021, le Conseil municipal a adopté le premier projet du règlement cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur le sujet ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GOC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : [greffe@vilkenewrichmond.com](mailto:greffe@vilkenewrichmond.com), **et ce, au plus tard le 25 mai 2021, 16 h.** Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229 ou par courriel au [jsbourque@vilkenewrichmond.com](mailto:jsbourque@vilkenewrichmond.com).

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur les suites à être tenues concernant ces projets de règlement **lors de la séance du Conseil qui sera tenue le 7 juin 2021.**

Objet du règlement : Le but du règlement est pour accepter la conversion d'un bâtiment institutionnel (ancienne église) en bâtiment mixte (deux logements et un salon de coiffure), ce qui va permettre une flexibilité dans l'application de la réglementation d'urbanisme.

Vous pouvez consulter le projet de Règlement au site Internet de la Ville au [www.vilkenewrichmond.com](http://www.vilkenewrichmond.com), sous l'onglet Service aux citoyens, section Règlements.

Donné à New Richmond,  
Ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2021

Céline LeBlanc  
Greffière